



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
22 août 2024
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Soixante-seizième réunion directive
Genève, 31 octobre-1^{er} novembre 2024
Point 1 de l'ordre du jour provisoire
**Adoption de l'ordre du jour
et organisation des travaux**

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés.
3. Préparatifs de la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.
4. Rapport du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme.
5. Questions diverses.
6. Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa soixante-seizième réunion directive.



II. Annotations

Point 1

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

1. Le Conseil du commerce et du développement a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa soixante-seizième réunion directive à l'issue d'une procédure d'approbation tacite, le 25 juillet 2024. L'ordre du jour provisoire de la réunion est reproduit à la section I ci-dessus.

Point 2

Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés

2. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Conseil examinera le rapport sur les activités menées par la CNUCED entre le deuxième trimestre de 2023 et le deuxième trimestre de 2024, à l'appui de la mise en œuvre du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés, qui subissent à la fois les effets de plus en plus graves des changements climatiques, le ralentissement de l'activité économique mondiale, l'augmentation des coûts des produits alimentaires et de l'énergie, et le durcissement des conditions de financement international. On trouvera dans le rapport une liste non exhaustive d'exemples qui montrent les résultats des activités de la CNUCED en faveur des pays les moins avancés. Le rapport est organisé en sections qui correspondent aux trois grands domaines d'action de la CNUCED, à savoir la recherche et l'analyse, la formation de consensus et la coopération technique. Il présente également les enseignements tirés de l'expérience et contient des recommandations sur la voie à suivre.

Documentation

TD/B/EX(76)/2 Activités menées dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés

Point 3

Préparatifs de la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

3. Au titre de ce point, le secrétariat portera à l'attention des États membres, pour examen, des éléments relatifs aux préparatifs de la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

Point 4

Rapport du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme

4. Le Conseil sera saisi, pour examen, du rapport du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme sur sa quatre-vingt-huitième session.

Documentation

TD/B/WP/333 Rapport du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme sur sa quatre-vingt-huitième session

Point 5
Questions diverses

Point 6
Rapport du Conseil du commerce et du développement
sur sa soixante-seizième réunion directive
